

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 28 novembre 2023 à 14h10 sur le site de Ty Yann

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine		
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

Assistent à la réunion :

Mme Pascale BOU LAHDOU, Responsable parcours personnes en situation de handicap

Mr Norbert CORDIER, Responsable investissements, logistique et numérique

Mr Mathieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire de la Fondation

Mr David GUEGUEN, Responsable parcours personnes âgées Pays de Morlaix

Mr Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable de service

Mme Sophie LARIDON, Responsable de service

Mr LE BLOND, groupe AGEO

Mr Marc MORIN, Responsable des services techniques

Mme Estelle RIBEREAU, Responsable Site de Roscoff

Mr David STEPHAN, Responsable financier

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 28 novembre 2023 à 14h00
Salles 1 et 2 – Site de Ty Yann

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 24 octobre 2023
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023*
3. Avis sur l'avenant à l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Fondation ILDYS*
4. Avis sur l'accord cadre relatif à la négociation obligatoire au sein de la Fondation ILDYS*
5. Information sur le projet Efficience Ressources.
6. Validation du calendrier des réunions CSE de l'année 2024.
7. Retour sur l'appel d'offres 2024 concernant la complémentaire santé et la prévoyance.
8. Retour sur la tempête CIARAN (anticipation, dégâts, organisation de la continuité des activités).
9. Retour sur la pratique du télétravail à la Fondation Ildys.
10. Retour sur la CSSCT du 20 novembre 2023.

Pôle médico-social

11. Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La Retraite
12. Avis sur la grille horaire du GEM*
13. Sécurité sur le site de Saint Jacques (circulation dans les bâtiments, groupe électrogène, éclairage du parking, EPI...)
14. Activité de l'accueil temporaire de Saint Vincent Lannouchen et adaptation des Ressources Humaines.
15. Retour sur la mise en place des nouvelles grilles horaires des sites de Saint Vincent Lannouchen et Guiclan.

Pôle sanitaire

16. Information sur le Rapport Infra Annuel du pôle sanitaire au 30 septembre 2023
17. Organisation du travail en lien avec le transfert de lits du Polyvalent vers la Pédiatrie
18. Mesures d'ajustement des ressources humaines en lien avec l'activité des services.

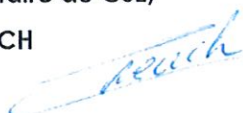
Pôle social

19. Information sur le projet d'extension du service Trait d'union
20. Mesures en lien avec l'agression d'un professionnel sur le foyer de Kertatupage

Pôle ressources

21. Information sur l'organisation du pôle ressources et présentation de l'organigramme
22. Avis sur la mise en place d'une astreinte pour le service informatique*

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



* documents joints

Le Président,
H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
Du 28 novembre 2023 APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h10

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 24 octobre 2023

*Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023 :

Mme Michelle CREACH soumet son approbation au vote :

POUR : 15 voix (dont la Direction)

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Le CSE approuve le procès-verbal.

Point 7: Retour sur l'appel d'offres 2024 concernant la complémentaire santé et la prévoyance

M. LE BLOND est en visioconférence pour présenter ce point.

Le marché de l'assurance collective est actuellement tendu. Les assureurs cherchent à redresser les comptes.

Plusieurs raisons expliquent cette position :

- Une consommation médicale soutenue depuis la période COVID (ex : 100% SANTE en Dentaire).
- Un désengagement de la Sécurité Sociale et un transfert de charges vers les organismes complémentaires : baisse de 70% à 60% de la part remboursée par la Sécurité Sociale sur les soins et prothèses dentaires.
- Une revalorisation des remboursements : Médecin à 26.50 €, Spécialiste à 31.50 €, infirmiers à domicile...
- L'impact de l'inflation sur les coûts des biens médicaux des professionnels : opticiens, prothésistes dentaires

En synthèse, la dérive de consommation en 2024 devrait se situer autour de + 7%

- Indexation standard en Frais de Santé au 01.01.2024 : + 6 % (+ Evolution du PMSS)
- Indexation standard en Prévoyance au 01.01.2024 : + 5 %.

L'augmentation globale au niveau nationale sera entre 10 et 12 %.

Générali demande une augmentation de 20 %. Suite à l'appel d'offre, il est conclu que le groupe VYV serait le plus adapté avec tout de même une augmentation de 2 % mais un maintien des taux pendant 3 ans.

MEILLEURE PROPOSITION PREVOYANCE NON CADRE 2024: GROUPE VYV

PROPOSITION1:

2.85 % TA+ 2.85% TB avec **unmaintiendetauxsur2ans**
+ Intégration d'une ASSISTANCE (ressources Mutuelles Assistance)

PROPOSITION2:

2.91 % TA+ 2.91 % TB avec **unmaintiendetauxsur3ans**
+ Intégration d'une ASSISTANCE (ressources Mutuelles Assistance)

M. Jacques LE BORGNE demande si la proposition est de passer à un nouvel organisme, M. Franck MONFORT constate que les salariés seront à nouveau lésés.

M. LE BLOND confirme et précise que le groupe VYV sera pour la mutuelle et le groupe MUTEX pour la prévoyance.

La visioconférence étant interrompue inopinément, M. ESNAULT propose une réunion extraordinaire le 6 décembre prochain à 10h, afin d'engager une réflexion sur cette proposition.

**Arrivée à 14h40 de Mme La Présidente
Arrivée à 14h45 de M. GUEGUEN**

Point 13: Sécurité sur le site de St Jacques (circulation dans les bâtiments, groupe électrogène, éclairage du parking, EPI...)

M. GUEGUEN intervient à ce sujet.

- La sécurité des usagers sur le site de St Jacques est assurée. Si besoin, en dehors de la présence du cadre, le cadre d'astreinte est sollicité et peut faire intervenir l'astreinte technique
- L'accès au niveau des portes est sécurisé
- 2 professionnels de nuit accompagnent 33 résidents
- L'installation d'un groupe électrogène est à l'étude avant mise en œuvre
- Le parking est éclairé par 2 hublots : aucun GEDIWEB n'a signalé un délai tardif entre la détection et l'éclairage des hublots
- Nous n'avons pas connaissance d'une problématique concernant les EPI (masques, sur blouses, gants...) sur St Jacques

Mme Elen LE GALL souligne que les veilleurs de nuit demandent depuis un certain nombre d'années des Dispositifs d'Alarme pour Travailleurs Isolés mais qu'il n'y a pas eu de suite.

Pour M. GUEGUEN ce dispositif n'est pas adapté.

Mme La Présidente précise que des solutions ont été testées en janvier et en juin mais celles-ci n'ont pas été concluantes. De nouveaux équipements doivent être testés dans les 15 prochains jours : s'ils s'avèrent efficaces, ils seront mis en place d'ici la fin de l'année.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande des précisions sur l'étude du groupe électrogène qui devait débiter en juillet.

M. COGEN précise que ce n'est pas une étude interne, c'est probablement la commande qui a été lancée en juillet et non l'étude. Il faut également prendre en compte les dépenses que cela génère.

M. Jacques LE BORGNE souligne également la problématique de l'ascenseur : les salariés sont dans l'obligation de laisser seuls, pour monter ou descendre, les résidents car il n'y a pas de place dans l'ascenseur. Cela pourrait poser problème en cas d'urgence ou en cas de décès s'il y avait une panne.

M. Franck MONFORT demande s'il est possible de mettre en place une réunion dédiée aux travaux car cela prend beaucoup de temps.

Pour M. ESNAULT cela peut être envisagé 1 à 2 fois par an.

Point 14: Activité de l'accueil temporaire de Saint Vincent Lannouchen et adaptation des Ressources Humaines

M. GUEGUEN intervient sur ce point.

Bonne activité en hébergement temporaire : la semaine passée 27 résidents en moyenne par jour.

Au niveau des effectifs :

- IDE
 - 10h15 les lundi, mercredi, jeudi, samedi - 8h-12h45/13h30-19h
 - 11h45 les mardi et vendredi - 8h-12h45/13h30-15h30 et 14h/19h
 - 8h15 le dimanche - 8h-12h15/15h-19h
- AS, AES, ASH :
 - Les lundi, mardi et vendredi : 5 professionnels le matin (dont 2 horaires coupés), 3 professionnels le soir
 - Les mercredi, jeudi et week-end : 4 professionnels le matin, 3 le soir

Mme Manon HUMILY s'interroge sur l'effectif des professionnels les mercredis et jeudis. Mme Chrystelle CHRISTIEN ajoute que la charge de travail est donc plus lourde pour les salariés présents.

Pour M. GUEGUEN, le planning en place est conforme aux nouvelles grilles et à l'activité des jours concernés. Il n'y a pas d'incident sur le fonctionnement.

M. Jacques LE BORGNE trouve étonnant que pour une activité similaire, l'effectif ne soit pas le même que les autres jours.

Point 15: Retour sur la mise en place des nouvelles grilles horaires des sites de Saint Vincent Lannouchen et Guiclan

M. GUEGUEN intervient sur ce sujet :

Mise en œuvre des nouvelles organisations le 2 octobre 2023.

Retour à 6 semaines :

- Une meilleure répartition des professionnels pour assurer les différentes tâches le soir.
- Pas de problématique soulevée auprès de l'encadrement
- Le fait d'avoir divisé par 2 le nombre d'horaires coupés en semaine permet d'avoir un professionnel disponible pour améliorer l'accompagnement social des résidents en début d'après-midi
- Les transmissions et les réunions se déroulent en début d'après-midi (14h/14h30), ce qui permet de libérer les professionnels en fin de matinée pour terminer les soins et le bio nettoyage.
- Difficulté signalée si absence imprévue au « pied levé » le matin Entraide au niveau des unités

Mme Chrystelle CHRISTIEN rapporte que parfois les salariés sont dans l'obligation de travailler dans d'autres services que le leur et ceci afin de soutenir les équipes en sous-effectif. Il y aurait également une impossibilité de modifier les grilles.

M. GUEGUEN précise qu'un travail est en cours et concerne l'unité Ti Coat. Il n'a pas reçu de propositions des salariés pour le moment.

**Arrivée à 15h15 de M. Matthieu DOUCHAIN et Mme Estelle RIBEREAU
Puis Arrivée à 15h20 de M. Julien JEGO**

Point 8: Retour sur la tempête CIARAN (anticipation, dégâts, organisation de la continuité des activités)

M. MORIN est en visioconférence et fait un état des lieux des dégâts causés par la tempête.

Site de Perharidy et St Luc :

Établissements / Services	Mesures d'anticipation	Dégâts occasionnés	Continuité des activités
Entrée du centre		Nombreux arbres de tombés barrant l'accès Entre 120 et 150 pieds d'arbres dégradés	Difficulté d'accès aux sites pour les professionnels Ouverture de l'accès au centre réalisé pour 10h le 2 novembre
Les abords du centre		Ensablement +++ => Difficulté ou impossibilité d'accès	
Bâtiment 6		Dégâts espace ancien collège	
Rééducation		Mineurs (Gymnase)	Continuité sauf HTP le jeudi 2/11 Marche extérieures aménagées (Chutes d'arbres) Présence de l'essentiel des rééducateurs (Retards) Aide dans les services de soins (Neurologie)
HJ/CE	Report de rdv		
SSNR		2 volets arrachés : Déplacement de 2 patients dans la nuit Immobilisation chambre 43	
HD	Modification de planning entre 2 salarié (une habitant à Santec et l'autre Loquenolé) Sollicitation de l'AUB pour modification de planning patient en lien avec les taxis (patient HC et externes valides le matin et externe dépendant l'après midi Barrière baissée	La station d'eau ne fonctionnait pas	Retard des dialyses d'1h30
St Luc		Vitres et portes coulissantes cassées. Démarrage groupe électrogène : n'a pas pris le relais automatiquement Toiture (ardoises et faîtière)	Un veilleur s'est déplacé (présence de 2 veilleurs de nuit sur Perharidy)

Site de Ty Yann :

Établissements / Services	Mesures d'anticipation	Dégâts occasionnés	Continuité des activités
Pédiatrie	-	-	Fermeture HTP et consultation
SSR Polyvalent	Contrôle des éléments / renouvellement	Arrachement d'éléments de toiture	Déplacement d'un patient de la chambre impactée vers une autre. Fermeture de l'HTP Aucune entrée le jeudi et le vendredi
Addictologie	-	-	Continuité assurée
Cardiologie	-	-	Fermeture du service
	Contrôle des fixations Contrôle des éléments	Démolition de l'abri fumeur Déboitage de cache moineau	

Pole social :

Établissements / Services	Mesures d'anticipation	Dégâts occasionnés	Continuité des activités
PEAD	Appel de l'ensemble des salariés le 1 ^{er} nov pour mise en place du TTV le 2/11 au matin		Ensemble des salariés en TTV le 2/11 toute la journée + 1 salariée le 3/11 car accès impossible depuis son domicile
Foyer Pont neuf		Fuite toit Gouttières Branches d'arbres Remontées d'égouts	
Foyer Kertatupage	Elagage pour alléger le ou les spécimens	Chute d'un arbre Arrachage de la nouvelle clôture	

EHPAD de Keraudren et La Source :

Établissements / Services	Mesures d'anticipation	Dégâts occasionnés	Continuité des activités
Keraudren	Rangement du barnum	Arbres tombés dans le parc et sur la chaussée (mais toujours accessible). Pas de dégâts sur les bâtiments	Continuité assurée grâce à la solidarité entre les professionnels
La Source	Rangement du barnum	-	Continuité assurée grâce à la solidarité entre les professionnels

EHPAD Saint Vincent Lannouchen et Saint Jacques :

Établissements / Services	Mesures d'anticipation	Dégâts occasionnés	Continuité des activités
Site de GUICLAN – Résidence St Jacques	Equiper le site de GUICLAN d'un groupe électrogène Contrôle des fixations (annuelle)	Coupure électrique Démolition du Kiosque	Courant rétabli dans la matinée du 2/11/23
Site de LANDIVISIAU – Centre Saint Vincent Lannouchen	Réserve en eau potable	Coupure d'eau (panne d'une pompe sur la commune de PLOUENAN)	Continuité assurée par livraison palettes de bouteilles d'eau par la SAUR
SVL – résidence Sparlenn	Contrôle visuel de l'état des éléments	Dégâts sur la toiture zinc	
SVL – résidence Keranna	Contrôle visuel de l'état des éléments	Dégâts sur éléments de bardage	
SVL – salle des fêtes	Contrôle visuel de l'état des éléments	Dégâts sur éléments de bardage	
SVL – salle des fêtes	Contrôle visuel de l'état des éléments	Porte de secours arrachée	

Entre 120 et 150 arbres sont tombés en totalité. Certains accès ont été bloqués. A Pérharidy il y a eu un ensablement qui a nécessité plus d'une semaine de travaux. Il faut également noté des volets arrachés, l'étanchéité de certains batiments à refaire, une rupture de canalisation.

Mme Claire BOURVEN demande si les véhicules de certains salariés ont subits des dégâts et se pose la question vis à vis de la franchise.

M. MORIN confirme que 2 véhicules de salariés (dont 1 déclaré "Epave") et 1 véhicule de la Fondation sont concernés.

M. ESNAULT a demandé à avoir un contact avec la salariée ayant son véhicule rétrogradé en épave.

Mme Marion STEPHAN demande s'il n'est pas possible de mettre une bâche sur le toit du bâtiment 6 à Perharidy en attendant puisqu'il y a des fuites importantes.

M. MORIN répond que le devis est en cours mais que cela ne résoudra pas le problème d'étanchéité. Le bâtiment en question sera réparé mais doit être détruit par la suite.

Mme Michelle CREACH demande s'il est possible de déménager provisoirement la salle du personnel car il reste très peu de place à cause des fuites d'eau.

M. MORIN s'engage à voir ce qu'il est possible de faire.

Mme Maggy CONAN déplore l'absence de cadre sur site lors de la tempête.

M. JEGO concède un manque de performance sur l'anticipation tant de la Direction que des salariés.

Pour les élus les salariés ne doivent pas porter cette responsabilité, ce n'est pas leur rôle.

Mme Elisabeth STEPHAN trouve regrettable que des entrées aient été programmées alors que le personnel était en sous effectif et le nombre de chambre diminué.

M. COGEN déclare que le service qualité travaille sur un Comité de Retour d'Expérience afin de se préparer à d'autres événements climatiques à venir et apporter une meilleure anticipation.

Point 18 : Mesures d'ajustement des ressources humaines en lien avec l'activité des services

M. DOUCHAIN intervient sur ce point.

➤ Les mesures d'ajustement se font en lien avec les activités des services et les tensions RH
Les équipes travaillant dans des services où l'activité est aujourd'hui en baisse (cardio et pédiatrie) sont réaffectées sur des services avec une activité pleine et où nous connaissons des difficultés de recrutement (SMR Neurologie).

Ce type de fonctionnement est souvent utilisé sur le site de Pérharidy. Il est rare sur le site de Ty Yann et pour celui-ci l'affectation du personnel du pool est priorisé.

Mme RIBEREAU explique que sur le site de Perharidy les activités de la pédiatrie et de la réadaptation cardiaque sont moins importantes actuellement. A contrario l'activité en neurologie est pleine et entière avec 42 patients présents. Mais il y a un manque d'aides-soignantes et des difficultés de recrutement. Il y a donc une réaffectation des horaires sur les équipes de pédiatrie et de cardiologie pour renforcer l'effectif du service de neurologie.

Mme Claire BOURVEN dit que les salariés comprennent bien le fonctionnement mais la récurrence est pesante. La situation pourrait s'empirer si les salariés décidaient de partir.

Pour Mme RIBEREAU la situation impose des compromis.

Mme Marion STEPHAN constate un désamour pour le service.

Mme RIBEREAU n'a pas constaté cela lors des entretiens qu'elle a eus avec certaines salariées. Ce qui remonte le plus est le salaire. Mais il existe une conscience de la mise en œuvre des moyens matériels pour les aider à exercer leur fonction.

Pour M. DOUCHAIN il faut une force de travail importante et une certaine technicité pour travailler dans ce service.

Mme Claire BOURVEN rapporte les difficultés de certains salariés depuis la mise en place des nouvelles grilles horaires des aides-soignants de ce service.

Mme Marion STEPHAN demande si la mise en place de la semaine à 4 jours serait trop compliquée.

Mme RIBEREAU est prête à étudier les demandes des salariés s'il y a une cohérence entre la sécurité du patient et les désirs du personnel.

Mme Marion STEPHAN suggère une prime de pénibilité afin de rendre le service plus attractif.

M. ESNAULT dit que la rémunération n'est pas le seul sujet en réflexion actuellement.

M. Jacques LE BORGNE s'interroge sur la pertinence de travailler 12h dans ce service.

Mme Michèle LE MOIGNE souligne que dans ce cas il y a aussi moins de jours de présence.

Mme Sonia BODENES rapporte les réclamations des salariés sur la rémunération. Certains se trouvent en difficulté avec la conjoncture actuelle.

Mr Louis CASTEL ajoute qu'il y a depuis plusieurs mois un dépit des salariés.

M. COGEN précise que la marge de manœuvre est limitée par la convention de la FEHAP. Il faudrait pouvoir apporter de nouvelles organisations de travail qui les rendraient attractives.

Point 17 : Organisation du travail en lien avec le transfert de lits du Polyvalent vers la pédiatrie

M. JEGO fait le bilan sur ce point.

Lors de la tempête CIARAN des lits supplémentaires ont été sollicités par l'ARS sur la période du 7 au 20 novembre 2023. 5 lits de pédiatrie ont été transformés en lits pour le SSR Polyvalent sur le site de Ty Yann. Sur ces 13 jours, 8 ont été occupés. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement.

M. DOUCHAIN ajoute qu'il n'y a pas eu à refuser de patient en pédiatrie. La réponse a été positive dans ce moment de tension.

Mme Elisabeth STEPHAN se rappelle que cette situation n'est pas inédite.

Mme La Présidente explique que le service de pédiatrie n'est pas entièrement rempli, en cas de tension la Fondation Ildys a la responsabilité, en tant qu'acteur sanitaire, de soutenir le CHRU.

M. Maggy CONAN s'inquiète d'une diminution du nombre de lit de pédiatrie dans le nouveau bâtiment.

Mme La Présidente répond que ce ne sera pas le cas.

**Arrivée à 16h30 de Mme Clémence KERNEIS
Départ à 16h30 de Mme Estelle RIBEREAU, M. Matthieu DOUCHAIN et M. Julien JEGO**

Point 19 : Information sur le projet d'extension du service Trait d'union

Mme Clémence KERNEIS intervient sur ce sujet.

1. Qu'est-ce qu'un Espace de Rencontres : Le trait d'Union

C'est un dispositif de soutien à la parentalité, un lieu d'accueil neutre, transitoire et autonome et permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice des droits de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre un enfant, ses parents, ses grands-parents ou tout autre personne titulaire d'un droit. **L'espace de rencontres de la Fondation existe depuis 2002.**

2. Le projet d'extension

→ Les constats

Suite à l'analyse prospective effectuée par l'équipe en 2022, plusieurs constats corroborés par les JAF :

- Engorgement des situations, augmentation des situations Morlaisiennes sur liste d'attente.
- Difficultés pour les familles de se déplacer à Brest (précarité) : le coût du transport, les contraintes de temps dans les transports, fatigabilité pour les enfants = contraintes pour le parent.

Il faut noter que la Fondation Ildys est seule à posséder un lieu de rencontre de ce type dans le haut Finistère.

L'ouverture de l'antenne Morlaisienne permettra :

- De faciliter la progression dans l'accompagnement des situations de Morlaix
- Moins de transport pour les familles
- Possibilités de passages de bras dans certaines situations
- Développer le partenariat Morlaisien

→ L'organisation

Lieu : Maison La rencontre à Plourin Les Morlaix / Convention signée avec Archipel.

Horaires : Mardi (13h30-19h) et jeudi (10h-19h).

Professionnels : Interventions en binôme, TISF et Educateur (création d'un poste à 0.40 ETP TISF / 0.10 ETP ES).

Matériel nécessaire : véhicule Fondation / ordinateur et téléphone portable / Jeux.

Coût Prévisionnel : 28163 €.

Subventions CAF et Justice.

Le recrutement est clos. Une annonce est parue sur Intranet et seuls les salariés déjà en place ont postulé. Cela leur a donc permis de compléter leur temps de travail.

Le budget inclut la mise à disposition d'un véhicule de la Fondation, un ordinateur et des jeux. La mise en place de ce dispositif est prévue pour le 02/01/2024.

M. MOGAN remercie le Trait D'Union pour la mise en œuvre, et souligne l'efficacité de la réponse apportée.

Les élus s'accordent tous pour saluer ce projet.

**Départ à 16h40 de Mme Clémence KERNEIS
Et Arrivée de Mme Sophie LARIDON et de M. Norbert CORDIER**

Point 20: Mesures en lien avec l'agression d'un professionnel sur le foyer de Kertatupage

Mme Sophie LARIDON expose la situation à ce sujet.

Une salariée du foyer de Kertatupage a été menacée au couteau dans la nuit du 12 novembre par un jeune accueilli. Il y avait eu quelques tensions à son arrivée. La menace a eu lieu quand la salariée était seule, vers 21H30. Elle a pu s'isoler et envoyer un SMS à la cadre qui a prévenu la police. Le jeune a été placé en garde à vue. Il a ensuite été placé en accompagnement auprès d'Appel Médical. Une FSEI, une déclaration d'accident de travail et un dépôt de plainte ont été réalisés. M. MOGAN et M. Franck MONFORT ont été informés de la situation dès le mercredi. Un groupe de parole a été créé avec les jeunes présents au foyer à ce moment.

M. MOGAN salut la réactivité de la salariée qui a su se mettre en sécurité et a eu les bons réflexes.

Mme Manon HUMILY souhaite connaître l'état d'esprit actuel de la salariée.

Mme Sophie LARIDON dit que la salariée se porte bien, elle n'a pas de contre coup et est au clair avec les mesures prises.

M. MOGAN précise qu'il y avait une crainte sur le retour du jeune au foyer.

M. Franck MONFORT se dit satisfait de la prise en compte de la situation par la Direction. Les signes avant-coureurs n'étaient pas inquiétants mais les éducateurs spécialisés ne sont pas formés à gérer les jeunes avec des traitements lourds.

M. MOGAN approuve et engage une réflexion sur l'activation du droit commun, sous réserve de disponibilités, une infirmière libérale pourrait intervenir pour assurer la prise du traitement du jeune.

Mme Sophie LARIDON ajoute qu'il pourrait y avoir une continuité avec le PEAD.

Départ à 16h55 de Mme Michelle CREACH, Mme Sophie LARIDON et M. MOGAN

Point 22: Avis sur la mise en place d'une astreinte pour le service informatique

M. Norbert CORDIER prend la parole sur ce point.

La Fondation Ildys est en retard par rapport au CHRU sur la mise en place d'astreinte informatique. Auparavant les réponses aux appels pendant le week-end se faisaient sur une base de volontariat. Sur une échelle de maturité de 1 à 3, la Fondation se situe à 2.

Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- Filtrage en amont de l'appel
 - Pour identifier l'incident
 - Pour un premier avis
- Engagement de moyens
 - Les collaborateurs d'astreinte s'appuient sur une base documentaire
 - Une escalade vers les éditeurs si nécessaire

Cela permettra également d'obtenir une cyber vigilance optimale. Car une cyber attaque est synonyme d'incendie et peut provoquer une certaine panique, bloquer l'activité médicale. Pour se faire le service informatique prévient, alerte et met en place des exercices (le dernier exercice datant de février 2023).

Mme Claire BOURVEN souhaiterait savoir si une rémunération est prévue en cas d'appel.

M. ESNAULT confirme et précise qu'elle sera conventionnelle.

Un avis est demandé au CSE :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Le CSE donne un avis favorable.

**Arrivée à 17h15 de Mme Pascale BOULAHDOU
Départ à 17h15 de Mr Norbert CORDIER**

Point 12 : Avis sur la grille horaire du GEM

Mme BOU LAHDOU fait le point à ce sujet.

GEM planning modifications 2024																	volume horaire/ 4 semaines
	Semaine 1	Semaine 2															
GEM	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
50%	Repos	9'30/17'30	Repos	Repos	9,30/17h	11/18h	Repos	Repos	Repos	10/17h	Repos	9,30/17h	Repos	Repos	Loaec C: 75h		
	R	9Gnn	R	R	9Gx	11An	R	R	R	10Ah	R	9Gx	R	R			
		8			7,5	7				7		7,5			37		
80%	R	9'30/17'30	10/17h	9,30/17h	9,30/17h	10'15/18'15	R	R	9'30/17'30	R	9,30/17h	9,30/17h	R	R	61		
		9Gnn	10Ah	9Gx	9Gx	10Aj			9Gnn		9Gx	9Gx					
		8	7	7,5	7,5	8			8		7,5	7,5					
	Semaine 3	Semaine 4															
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D			
50%	REPOS	9'30/17'30	REPOS	REPOS	9,30/17h	REPOS	REPOS	REPOS	9'30/17'30	10/17h	REPOS	9,30/17h	REPOS	REPOS	Bato MG: 120h		
	R	9Gnn	R	R	9Gx	R	R	R	9Gnn	10Ah	R	9Gx	R	R			
		8			7,5				8	7		7,5			38		
80%	R	9'30/17'30	10/17h	9,30/17h	9,30/17h	R	R	10h/16h	9'30/17'30	R	9,30/17h	9,30/17h	R	R	59		
		9Gnn	10Ah	9Gx	9Gx			10Acd	9Gnn		9Gx	9Gx					
		8	7	7,5	7,5			6	8		7,5	7,5					

Le travail sur le lissage des horaires a été effectué cet été. Les grilles ont été amenées à la signature le 01/09/2023.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Départ à 17h20 de Mme Pascale BOU LAHDOU
Arrivée de M. David STEPHAN

Point 16: Information sur le Rapport Infra Annuel du pôle sanitaire au 30 septembre 2023

M. David STEPHAN est invité à présenter ce point.



L'activité au 30.09.2023



- 84.169 journées et venues facturées en SSR pour 90.610 prévues au budget (- 7,1%) et 82.768 au 30 septembre 2022 (+ 1,7%) :
 - ✓ + 1,7 % en hospitalisation complète
 - ✓ + 1,6 % en hospitalisation à temps partiel
- 5.468 journées, venues et séances facturées en MCO pour 4.868 prévues au budget et 4.840 au 30 septembre 2022.

Le compte de résultat avec

- ✓ un total des produits de 43.988 K€ (pour 41.963 K€ à l'EPRD proratisé au 30 septembre 2022),
 - ✓ un total des charges de 43.674 K€ (pour 41.963 K€ à l'EPRD proratisé au 30 septembre 2022),
- ⇒ Les comptes au 30 septembre 2023 enregistrent un excédent de 314 K€ pour un EPRD prévu à l'équilibre. Cet excédent intègre 411 K€ d'enveloppes notifiées en 2023 mais relatives à 2022.
- ⇒ L'exercice 2023 est fortement impacté par l'inflation qui pèse sur les postes énergie et alimentaire.

La décomposition par titres :

- En recettes :	
• Produits de l'assurance maladie	35 985 K€
• Autres produits de l'activité hospitalière	2 182 K€
• Autres produits et reprise de provisions	5 821 K€
- En dépenses :	
• Frais de personnel	29 368 K€
• Charges à caractère médical	3 144 K€
• Charges à caractère hôtelier et général	7 408 K€
• Amortissements-provisions-frais financiers	3 754 K€

Conclusion :

La projection au 31 décembre 2023 est excédentaire à hauteur de 240K€, soit 0,41% du total des produits.

Cette situation légèrement favorable ne doit pas masquer les incertitudes qui existent pour le pôle sanitaire de la Fondation :

- L'inflation particulièrement marquée sur les marchés de l'énergie et l'incertitude de l'application du bouclier tarifaire,
- L'application de la réforme de la tarification des activités SMR et les impacts du modèle sur ses activités,
- Les revalorisations salariales SEGUR pour lesquelles les crédits alloués le sont à titre non reconductibles et les montants reçus, non pérennes d'une année sur l'autre.

EPRD : état des prévisions de recettes et de dépenses*

Départ à 17H25 de M. Jeremy LAVIEC, Mme Sylvie BODILIS et Mme Elen LE GALL

M. Jacques LE BORGNE demande des précisions sur la situation des "oubliés du SEGUR".

Mme La présidente précise qu'il n'y a pas de financement. Cela correspond à une autre enveloppe budgétaire et il n'y aura pas d'information complémentaire de l'ARS avant le mois de décembre. Si un excédent est constaté, le souhait de la Direction est de pouvoir régulariser les "oubliés du SEGUR" comme cela a été le cas l'année dernière.

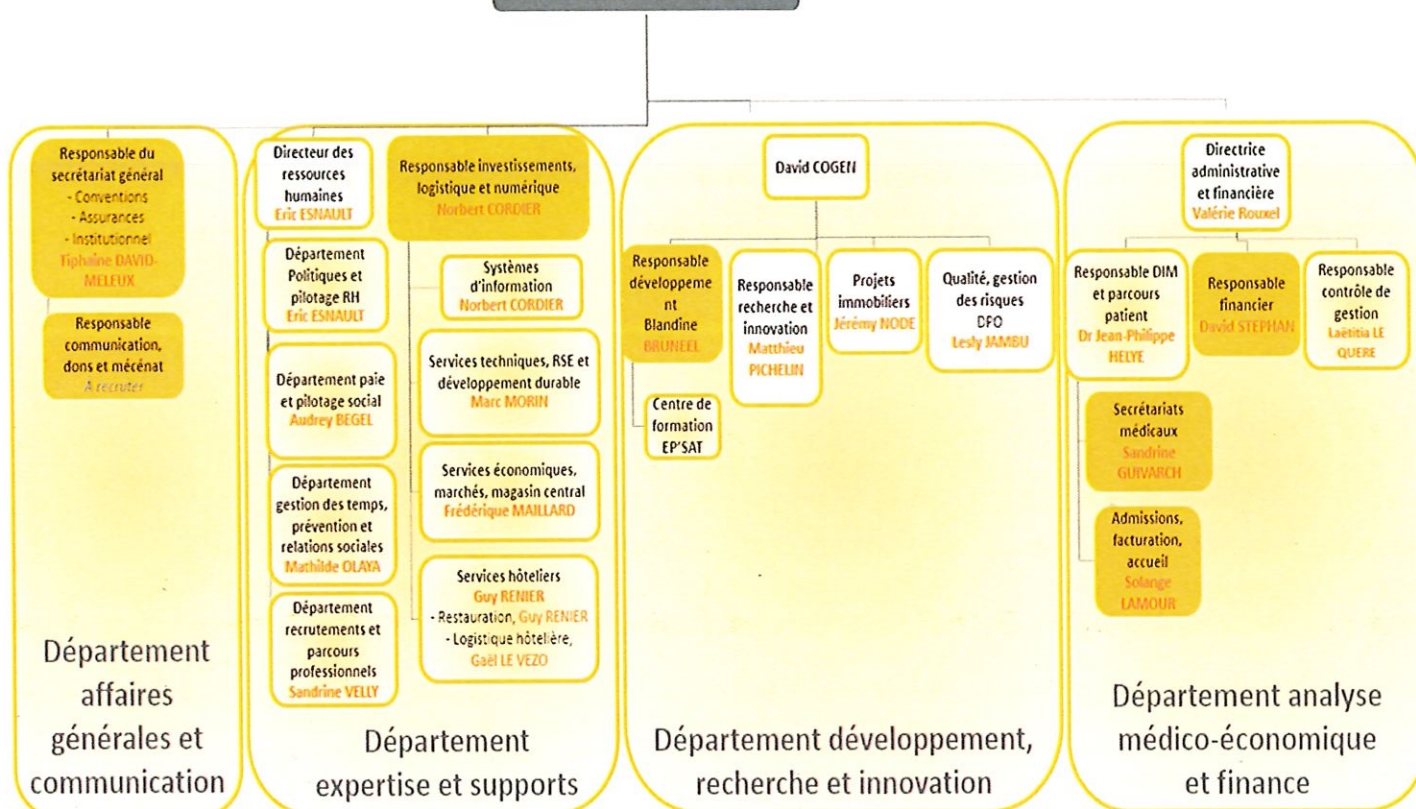
Départ à 17h30 de M. David STEPHAN

Point 21: Information sur l'organisation du pôle ressources et présentation de l'organigramme

L'organigramme est présenté par M. COGEN.

PÔLE RESSOURCES – Organigramme provisoire

Responsable : David COGEN



Cet organigramme est provisoire mais permet d'avoir une visibilité pour les ressources humaines. Deux évolutions définitives concernent Mme Tiphaine DAVID-MELEUX au poste de responsable du secrétariat général et Mme Blandine BRUNEEL au poste de responsable développement. Mme DAVID MELEUX gardera une partie des tâches du poste de communication, dons et mécénat mais un recrutement pour la soutenir aura lieu.

Mr Jacques LE BORGNE souhaite savoir si du soutien pour le service informatique est prévu.

M. COGEN confirme en précisant que le recrutement d'un apprenti est envisagé.

Point 11: Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La Retraite

M. ESNAULT fait le point sur l'évolution de la situation.

- Proposition de signature d'un accord de substitution relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail
- Proposition de signature d'un accord de substitution relatif à la pose des congés payés
- Complémentaire santé / Prévoyance
- Prime décentralisée : ILDYS versement mensuel, La Retraite versement trimestriel
- Prise en compte des absences en paie
- Tarif du repas

Mme Claire BOURVEN souligne qu'il existe un désaccord entre les élus de la Fondation et les élus de La Retraite.

M. Louis CASTEL précise qu'il s'agit d'un désaccord en lien avec la convention nationale.

M. COGEN rappelle qu'une décision doit être prise en décembre et Mme La Présidente voudrait que les salariés de La Retraite puissent être représentés par leurs élus.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023

M. ESNAULT présente les nouvelles modifications.

Modification	Information élus de la commission formation	Action intitulée et organisme de formation	Durée	Date(s) et lieu(x)	Affectation/ Service	Emploi/ Fonction	Nom Prénom	Montant prévisionnel	PDC 2023
Ajout	23/11/2023	Remise à niveau gestionnaire comptable et fiscal	66,5h	01/12/2023 au 22/12/2023 à BREST	Comptabilité	Employée administrative	LECLERC Carole	1 800,00 €	1 800,00 €

L'avis du CSE est demandé :

POUR : 9

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Départ de M. COGEN à 17h55

Point 3 : Avis sur l'avenant à l'accord relatif à la mise en place du Comité Social et Economique au sein de la Fondation Ildys

M. ESNAULT présente ce point.

Le présent avenant complète l'accord d'entreprise du 17 mai 2018 relatif à la mise en place du Comité Social et Économique au sein de la Fondation ILDYS.

ARTICLE 1 – DUREE

Le présent avenant s'applique pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} octobre 2023.

ARTICLE 2 – REPRESENTANTS DE PROXIMITE

Les représentants de proximité ont la possibilité, à l'occasion des réunions de la commission des réclamations, de poser des questions relatives aux services du pôle ressources de leur lieu d'affectation.

ARTICLE 3 – COMMISSION LOGEMENT ET PROTECTION SOCIALE

Les délégués syndicaux sont invités à participer aux deux réunions annuelles de la commission logement et protection sociale.

Mr ESNAULT indique que la Direction a accédé à la demande des élus sur 2 points, l'accord a déjà été

transmis et signé par le CGT.

Mr Jacques LE BORGNE rappelle que tout n'a pas été obtenu : présence de la secrétaire du CSE à toutes les réunions par exemple.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 10

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 4: Avis sur l'accord cadre relatif à la négociation obligatoire au sein de la Fondation Ildys

M. ESNAULT soumet l'accord d'entreprise.

Il est convenu le présent accord d'entreprise conformément aux dispositions des articles L2242-10 et suivants du Code du Travail.

Le présent accord cadre a pour objet d'organiser les modalités de la Négociation Obligatoire au sein de la Fondation ILDYS.

Il précise :

- Le calendrier
- La périodicité
- Les thèmes de négociation

ARTICLE 1 – DUREE

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 – THEME DES NEGOCIATIONS

Les négociations s'organiseront autour de trois blocs de négociations :

Un bloc portant sur la qualité de vie et des conditions de travail

Un bloc portant la gestion des emplois et parcours professionnels

Un bloc portant sur la rémunération

1^{er} bloc de négociations : la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

La promotion de la qualité de vie et des conditions de travail constitue un enjeu essentiel tant pour la santé des salariés que pour in fine la qualité du service rendu aux patients et personnes accompagnées. Avec plus de 100 métiers exerçant dans 4 pôles distincts, sur près d'une quinzaine de sites, la Fondation ILDYS doit offrir un cadre de travail sécurisé homogène pour l'ensemble des salariés. Les conditions dans lesquels ceux-ci exercent leur travail impliquent donc la négociation d'un accord global intégrant les différents volets de la qualité de vie et des conditions de travail.

Qu'entend-on par la qualité de vie et des conditions de travail ?

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail est définie par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'Égalité Professionnelle et la Qualité de Vie au Travail comme étant « les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci, qui déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte ».

L'engagement des salariés dans leur entreprise est notamment lié aux conditions de travail, aux opportunités de carrière, au management ou encore à l'ambiance de travail.

Depuis le 31 mars 2022, la QVT a disparu au profit de la QVCT, il s'agit ici de recentrer la notion de QVT sur le travail en lui-même. Ce nouvel acronyme créé dans le cadre de l'ANI sur la santé au travail

du 9 décembre 2020, puis entériné par la loi du 2 août 2021 pour améliorer la prévention en santé au travail.

La négociation d'un accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail n'a pas pour seul but d'améliorer la performance économique.

Cet accord vise à favoriser une lecture globale et prospective de la démarche de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelle et conduire à une meilleure compréhension et une appropriation de cette démarche par les salariés de la Fondation et leurs représentants.

Cette approche n'a pas pour objet de se substituer au respect des droits fondamentaux existants pour les salariés dans chacun des domaines concernés. Elle vient en complément du rôle et des missions des IRP sur ces sujets.

Le périmètre des négociations en la matière est ainsi déterminé :

- Prévenir les risques professionnels (à la fois physiques et psychologiques). À travers ce thème, il s'agit d'envisager les mesures permettant de limiter la pénibilité et préserver la santé des salariés. Ce thème abordera à la fois le travail des seniors et la prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels)
- Concilier l'articulation entre la vie professionnelle et la vie au travail. Ce thème traite de toutes les mesures susceptibles d'améliorer l'articulation vie personnelle et vie au travail comme par exemple : la garde d'enfants, l'accès aux structures sportives de la Fondation, l'aménagement de salles de pause, la diminution des horaires coupés, les modalités d'organisation du droit à la déconnexion.
- Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances. Ce thème concerne l'égalité professionnelle, les mesures permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle, les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés, et enfin l'accueil et l'intégration des nouveaux salariés.

L'ensemble des dispositions qui seront négociées au sein de cet accord prendront effet à la date de signature par une majorité des syndicats représentatifs au sein de la Fondation ILDYS pour une durée de 4 ans.

2ème bloc de négociations : la Gestion des Emplois et Parcours Professionnels

La nécessité de mesurer les impacts des évolutions d'activités sur la situation des emplois, des effectifs et des compétences implique la négociation d'un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

Au-delà de cette obligation légale, la mise en place d'une GEPP présente un véritable intérêt pour la Fondation ILDYS. Une telle démarche anticipatrice est en effet tout à fait légitime au regard des défis qu'elle doit relever, notamment :

- La nécessité de justifier d'une utilisation rationnelle des moyens qui lui sont alloués ;
- L'obligation de faire face au vieillissement démographique, des salariés comme des publics accueillis ;
- La nécessité de s'adapter aux reconfigurations du domaine de la santé en général (réformes de financement...)
- La nécessité de disposer des compétences nécessaires aux évolutions des activités dans les domaines du soin et de l'accompagnement mais également sur l'ensemble des fonctions supports
- La volonté de favoriser l'évolution professionnelle et la promotion sociale des salariés

Le périmètre des négociations en la matière est ainsi déterminé :

- La mise en place d'un dispositif de GEPP, ainsi que sur les mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées (formation, abondement du CPF, de VAR, de bilan de compétences ainsi que d'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique des

- salariés)
- Le cas échéant, les conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise
 - Les grandes orientations à trois ans de la formation professionnelle dans l'entreprise et les objectifs du plan de développement des compétences, en particulier les catégories de salariés et d'emplois auxquels ce dernier est consacré en priorité, les compétences et qualifications à acquérir pendant la période de validité de l'accord ainsi que les critères et modalités d'abondement par l'employeur du compte personnel de formation
 - Les perspectives de recours par l'employeur aux différents contrats de travail, au travail à temps partiel et aux stages, ainsi que les moyens mis en œuvre pour diminuer le recours aux emplois précaires au profit des contrats à durée indéterminée
 - Les conditions dans lesquelles les entreprises sous-traitantes sont informées des orientations stratégiques ayant un effet sur leurs métiers, l'emploi et les compétences
 - Le déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales et l'exercice de leurs fonctions

L'ensemble des dispositions qui seront négociées au sein de cet accord prendront effet à la date de signature par une majorité des syndicats représentatifs au sein de la Fondation ILDYS pour une durée de 4 ans.

3^{ème} bloc de négociations : la Rémunération

La négociation sur la rémunération porte également sur la protection sociale (complémentaire santé, prévoyance,), la durée effective et l'organisation du temps de travail et notamment la mise en place du travail à temps partiel.

L'ensemble des dispositions qui seront négociées au sein de cet accord prendront effet à la date de signature par une majorité des syndicats représentatifs au sein de la Fondation ILDYS pour une durée d'un an.

La négociation portant sur ce bloc sera reconduite annuellement.

ARTICLE 3- SUIVI DE L'ACCORD

Conformément aux dispositions légales, les parties conviennent de se réunir chaque année afin d'examiner l'application du présent accord, dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires.

Un avis est demandé aux élus du CSE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 5: Information sur le projet Efficience Ressources

M. ESNAULT présente la note d'information diffusée le 07/11/2023 et évoquée en réunion syndicale :

Diffusion Générale
Réf : NI 23.303 DC/EE/LK

Note d'information 23.303
Le 07/11/2023

MISE EN PLACE D'UN PROJET EFFICIENCE/RESSOURCES

Les difficultés de financement des EHPAD (86% des EPHAD finistériens sont concernés) et du pôle social autour de la renégociation du CPOM nous invitent à une réflexion sur la limitation des dépenses pour l'ensemble de nos sites (énergie, achats, organisation des activités...).

En parallèle, il nous semble également nécessaire de rechercher des stratégies pour obtenir des recettes complémentaires, en lien notamment avec les développements et/ou la transformation d'activité permettant d'obtenir des financements pérennes.

Ces réflexions concerneront l'ensemble des pôles d'activité de la Fondation et auront pour objectif premier de tendre vers un équilibre budgétaire pour le Pôle Social et le Pôle Médico-Social.

Le Comité de pilotage de ce projet est constitué de :

Madame Hélène Blaize, Directeur Général
Monsieur David Cogen, Directeur Général Délégué
Monsieur Michel Mogan, Directeur Général Délégué
Monsieur Eric Esnault, Directeur des Ressources Humaines
Madame Blandine Bruneel, Chargée de mission.

Le chef de projet de cette mission est Monsieur Eric Esnault, Directeur des Ressources Humaines.

Une équipe projet sera également constituée avec 1 à 2 représentants par pôle d'activité.

La réflexion devra se faire sur l'ensemble des sites pour une meilleure cohérence. L'idée est d'identifier toutes les mesures afin de limiter les dépenses et cibler les projets qui favoriseraient les recettes. Une seconde réunion aura lieu le 1^{er} décembre 2023.

Mme Agnès GRONDIN suggère de consulter les salariés car ils savent où il y a des défaillances.

M. ESNAULT étant le pilote de ce projet est favorable à des retours, par mail, du personnel.

M. Jacques LE BORGNE évoque la suppression de 5 lits au SMR pédiatrique, lors de la réunion syndicale. Cela signifie pour lui que le secteur sanitaire est également engagé dans cette démarche de projet.

Départ de Mme Michelle LE MOIGNE à 18H05

Mme La Présidente évoque plutôt une transformation ou un transfert des lits pour le SMR Polyvalent. Il a fallu, du fait de la tempête CIARAN, répondre à un besoin immédiat d'aide du CHRU qui se trouvait engorgé. Pour l'instant c'est ponctuel mais cela arrivera de nouveau avec les tensions hivernales. Une discussion doit être engagée, un groupe de travail doit être monté. Le projet est en réflexion.

Mme Maggy CONAN s'interroge sur les difficultés que cela engendrerait pour le service de pédiatrie.

Les chambres concernées (secteur Mistral) possèdent le matériel adéquat (douche et sanitaire dans les chambres) pour le fonctionnement du service, ce qui n'est pas le cas pour les secteurs Zephir et Alysée.

Mme La Présidente explique que d'ici à 2026, dans le nouveau bâtiment, c'est la norme qui sera mise en place.

Mme Maggy CONAN souhaite savoir depuis quand ce projet est en réflexion.

Mme La Présidente informe que c'est un projet qui mûrit depuis quelques temps mais que les dotations pour le service de pédiatrie ne permettaient pas de manœuvres car elles sont protégées. Ce qui est constaté aujourd'hui est un vieillissement de la population dans le Finistère et tout le territoire souffre d'un manque de lit. Les lits de pédiatrie ne sont pas toujours remplis et peuvent être utiles pour le service de SMR Polyvalent. La situation actuelle impose une réflexion sur les modalités d'accompagnement des enfants.

Mme Maggy CONAN espère un accompagnement des équipes dans les transitions à venir. Les soignants s'inquiètent de voir que le service n'est pas rempli mais sont démunis.

Mme La Présidente rassure et souligne l'activité de l'hôpital de jour. Les équipes ne doivent pas se sentir coupables de la situation. Mais il ne faut pas passer à côté d'une réponse à des besoins. Les équipes de pédiatrie sont inventives et tous les projets sont les bienvenus.

Départ de Mme Agnès GRONDIN à 18H15

Mr Jacques LE BORGNE souhaite savoir si ce projet aura des conséquences sur l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses.

Pour Mme La Présidente cela ne sera pas le cas pour l'EPRD de 2024 mais on attend tout de même des effets en cours d'année. L'EPRD de 2024 sera présenté au CSE de décembre 2023.

Mr Louis CASTEL demande si des pistes sont avancées concernant ce projet Efficience.

M. ESNAULT répond que cela est trop tôt, il y a eu quelques retours mais ils ne sont pas exhaustifs. Il y a parmi eux des évidences telles que l'énergie, les achats, etc...

Mme La Présidente précise que le service économique est en restructuration et qu'il y a donc quelques retombées. L'idée de ce travail est de préserver et maintenir les activités à l'équilibre sur le plan financier. Cela contribue à rendre service à la population. Quand il y a des services déficitaires, il faut en parallèle des activités excédentaires.

Mr Jacques LE BORGNE approuve la solidarité mais souhaiterait connaître les résultats de chaque service. Il y a eu plusieurs demandes. Cette valeur est importante mais pas au détriment de la santé des salariés, les services avec des excédents doivent aussi avoir des moyens humains et matériels pour les aider.

Pour Mme Claire BOURVEN les salariés sont bien au fait de cette solidarité mais il faut comprendre que certains sont épuisés de ses demandes constantes et en particulier pour le service de SSR Neurologie. Mme Stéphanie QUINIOU est en accord avec les propos de Mme BOURVEN. Mme Elisabeth STEPHAN souligne la même chose pour le SMR Polyvalent de Ty Yann.

M. ESNAULT rappelle la mise en place de l'étude ADOPALE. Il va y avoir une présentation des actions proposées.

Point 9: Retour de la pratique du télétravail à la Fondation Ildys

M. ESNAULT dresse le bilan sur ce sujet.

Pôle d'activité	Nombre salariés	de Nombre de journées de TT
MEDICO-SOCIAL	12	100
RESSOURCES	21	217
SANITAIRE	29	274,5
SOCIAL	18	41
TOTAL	80	632,5

Les statistiques sont établis à partir du logiciel EQUITIME.

La moyenne nationale est de 2 jours de télétravail par semaine mais le constat est une remise en cause de cette pratique. L'accord signé par la Fondation Ildys définissait cette pratique mais de manière raisonnable.

Il faut noter une nouvelle forme de travail hybride mais sans obligation pour le salarié.

Mme Marion STEPHAN demande si c'est du volontariat.

M. ESNAULT confirme : les salariés qui le souhaitent doivent en faire la demande auprès de leur responsable. C'est lui qui va juger si cela est possible par rapport à l'activité et aux moyens matériels à disposition du salarié à son domicile. L'organisation est à définir et à concevoir.

M. Jacques LE BORGNE souhaite une confirmation du nombre de jours de télétravail par semaine et demande si cela est respecté.

M. ESNAULT dit que c'est dans l'accord mais que cela peut être dérogé en cas de situation particulière : raison médicale par exemple.

M. Jacques LE BORGNE s'inquiète de la mise en œuvre de l'accord et se pose la question de la proximité physique de l'encadrement auprès du salarié, cette proximité doit être quotidienne. Pour lui il y a plus de 632 jours de télétravail.

M. ESNAULT concède peut-être quelques écarts mais confirme la nécessité de proximité.
La base donnée est sous réserve de la mise à jour en temps et en heure d'EQUITIME.

Pour M. Jacques LE BORGNE il est important que cela n'excède pas 2 jours car il ne faut pas s'isoler.

M. ESNAULT confirme la nécessité de proximité et souligne le besoin de travailler en équipe.

Point 10 : Retour sur la CSSCT du 20 novembre 2023

M. ESNAULT récapitule les points vus lors de cette réunion et souligne la similitude avec les différents points vus pendant l'actuelle réunion.

1. Comptes rendus de la CSSCT du 11/05/2023 et du 19/09/2023
2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 3^{ème} trimestre 2023
3. Calendrier des CSSCT 2024
4. Enquête sur les Risques Psychosociaux au sein du secteur social

5. Point sur les nouvelles chaussures de travail
6. Présentation des FSEI du dernier semestre en lien avec la sécurité et les conditions de travail des salariés
7. Information sur le protocole d'exposition au sang
8. Demande de réflexion sur le service d'hébergement temporaire du site de Saint Vincent Lannouchen
9. Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT et questions diverses des élus
10. Retour sur la tempête Ciaran (anticipation, dégâts, organisation de la continuité des activités)
11. Sécurité sur le site de Saint Jacques : circulation dans les bâtiments, groupe électrogène en cas de panne, éclairage du parking, équipement individuel des salariés de nuit
12. Accueil de patients obèses : effectif et aides techniques (exemple : SSNA)
13. Agression d'une salariée au Foyer de Kertatupage : accompagnement de la salariée et mesures prises ou envisagées
14. Lits supplémentaires au SMR polyvalent installés en pédiatrie et organisation du travail
15. Suite du droit d'alerte au sein du Foyer du Pont Neuf et rencontre avec le médecin du service d'addictologie
16. Réalisation d'une inspection au SMR Polyvalent

Mme Marion STEPHAN regrette l'absence du médecin du service d'addictologie.

M. ESNAULT précise que le DR MAPTUE sera à la prochaine réunion en commission santé : l'idée est de pouvoir prendre note des préconisations qu'elle pourrait donner en cas de présence de salariés présentant une problématique addictologique.

Mme Claire BOURVEN souligne que le point sur les travaux a pris beaucoup de temps comme le disait Mr Franck MONFORT précédemment.

M. ESNAULT réaffirme qu'une réunion dédiée aux travaux de maintenance pourra être mis en place.

Point 6 : Validation du calendrier des réunions CSE de l'année 2024

M. ESNAULT soumet les propositions de dates des différentes instances pour l'année 2024. Celles-ci seront validées lors de la prochaine réunion.

Réunion CSE et CSE santé :

INSTANCE	DATE
CSE	30/01/2024
CSE Santé	20/02/2024
CSE	26/03/2024
CSE	16/04/2024
CSE Santé	28/05/2024
CSE	25/06/2024
CSE	27/08/2024
CSE Santé	24/09/2024
CSE	15/10/2024
CSE Santé	26/11/2024
CSE	17/12/2024

Réunions de Commission de réclamations :

INSTANCE	DATE
Commission Réclamations	23/01/2024
Commission Réclamations	27/02/2024
Commission Réclamations	21/03/2024
Commission Réclamations	23/04/2024
Commission Réclamations	30/05/2024
Commission Réclamations	20/06/2024
Commission Réclamations	29/08/2024
Commission Réclamations	26/09/2024
Commission Réclamations	22/10/2024
Commission Réclamations	28/11/2024
Commission Réclamations	19/12/2024

Réunions CSSCT :

INSTANCE	DATE
CSSCT	13/02/2024
CSSCT	21/05/2024
CSSCT	12/09/2024
CSSCT	19/11/2024

La validation est reportée à la prochaine réunion.



Les débats étant clos, la séance est levée à 18H45.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

